



Communiqué de presse



14 septembre 2018

La SFSP rappelle son attachement au droit à l'IVG

Le Dr Bertrand de Rochambeau a fait état lors d'une émission récente sur TMC, à titre personnel, de son opposition à l'interruption volontaire de grossesse (IVG), qu'il associe à un homicide. Le Dr Bertrand de Rochambeau est par ailleurs président du Syndicat national des gynécologues-obstétriciens.

La Société française de santé publique rappelle, s'il en était besoin, que l'IVG est un droit garanti par la loi. Toute femme, majeure ou mineure, ne souhaitant pas poursuivre une grossesse peut demander à un médecin l'interruption de celle-ci conformément à la loi.

La Société française de santé publique souligne, ici, avec force son attachement à ce droit des femmes acquis depuis 1974 en France et son engagement à le défendre.

La Société française de santé publique exprime tout son soutien aux professionnels de santé qui accompagnent, parfois dans des conditions difficiles, les femmes dans leur demande d'IVG et dans la réalisation de cet acte.

Enfin la Société française de santé publique souligne l'importance de développer auprès des jeunes, de l'école au lycée, l'éducation à la sexualité, ceci afin notamment de prévenir les situations de grossesse non prévue.

Coordonnées :

1 rue de la Forêt – 54520 Laxou – France

Tél. +33(0)3 83.44.39.17

accueil@sfsp.fr